

Le coin du professionnel

GOUVERNANCE

Le plafond de verre tarde à se fissurer

Selon le rapport 2007 du Corporate Women Directors International, les hommes détiennent toujours 88,8 % des mandats d'administrateur dans les conseils des 200 plus grands groupes mondiaux. 308 femmes sont membres d'un conseil, 23 de plus qu'en 2004. 77 % des plus grosses sociétés mondiales ont au moins une femme administrateur : + 4 % en trois ans. Les femmes ont surtout des opportunités aux États-Unis, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas.

FISCALITÉ

Un pôle communautaire sur la TVA

L'université de Bourgogne et le cabinet d'avocats Landwell lancent ensemble un pôle de fiscalité indirecte communautaire. Ce lieu de formation, de rencontres et de recherche sera dédié aux aspects communautaires de la TVA — au cœur de l'actualité communautaire — et plus largement de la fiscalité indirecte.

À LIRE

Lobbying à la française

Sous-titré « enquête sur l'influence des Français à Bruxelles », ce livre éclaire sur les pratiques de lobbying des Français dans la capitale belge. Sommes-nous à la traîne des Anglo-saxons ? Quelles sont les règles d'or du lobbying ? L'auteur, lobbyiste, propose une vision du métier au travers notamment de trois cas concrets dont le règlement Reach et la directive Services. *Un lobbying professionnel à visage découvert*, par S. Desselas. Éditions du Palio. 16 euros.

RENDEZ-VOUS

Retour sur l'abus de droit

Le Club fiscal des experts-comptables organise, le 4 septembre à Paris, une matinée sur l'abus de droit, une notion qui a connu de nombreuses évolutions ces derniers mois. Renseignements sur www.clubfiscal.net

MERCREDI : « Technologies »

Une informatique de compétition pour l'Audi R10 diesel

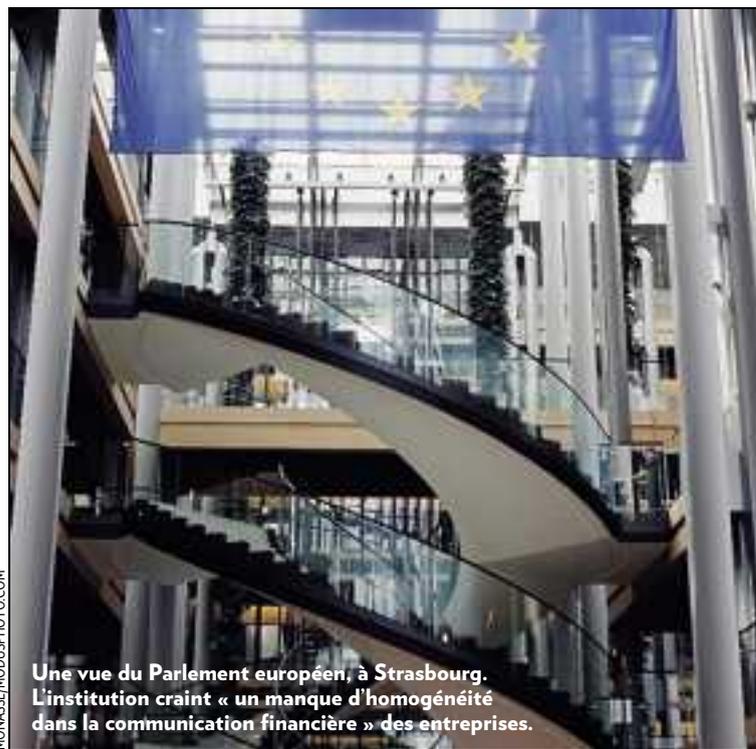
IFRS : la convergence bute sur l'information sectorielle

Le Parlement européen bloque l'adoption d'une nouvelle norme IFRS sur l'information sectorielle. Une étude d'impact est prévue en septembre. La question des limites de la convergence avec le référentiel américain se pose.

À quels critères répondra demain l'information sectorielle que les entreprises européennes cotées doivent fournir dans le cadre des normes comptables internationales ? L'éventuelle adoption par l'Union européenne d'IFRS 8, qui a vocation à remplacer la norme IAS 14 aujourd'hui en vigueur, ne sera pas aussi facile que prévu.

L'IFRS 8 — presque un copié-collé de la norme américaine SFAS 131 — s'inscrit dans le cadre de la convergence programmée entre le référentiel international et les US Gaap. Ce qui n'a pas empêché le Parlement européen d'en bloquer l'adoption alors que la norme avait reçu un avis favorable de l'Efrag (European Financial Reporting Advisory Group) et des représentants des États membres. Selon lui, « la Commission, s'écartant des principes d'une bonne gestion publique, propose d'importer dans le droit de l'UE une norme étrangère sans en avoir au préalable analysé les incidences ». D'où sa demande que la Commission produise d'urgence une étude d'impact sur l'application d'une telle norme. Le document est attendu en septembre.

Certains pays, dont la France, avaient déjà réservé un accueil mi-



Une vue du Parlement européen, à Strasbourg. L'institution craint « un manque d'homogénéité dans la communication financière » des entreprises.

tigé au projet de nouvelle norme. Certes, IAS 14 ne donne pas satisfaction : « L'information sectorielle est aujourd'hui très globalisée et il est difficile d'en tirer des conséquences pertinentes », explique Xavier Paper, associé du cabinet Paper Audit & Conseil. Elle désavantage en outre les petits groupes, qui s'exposent plus en termes d'information stratégique, que les grands groupes, dont les données sont beaucoup plus globales. »

Mais la logique retenue par IFRS 8, très différente de celle d'IAS 14, ne fait pas l'unanimité. Alors que cette dernière prévoit une information sectorielle par secteur d'activité et zone géographique répondant à certains critères, la nouvelle norme se base sur « l'approche de la direction » : l'information doit se fonder sur les données internes de gestion

SELON L'IFRS 8, L'INFORMATION DOIT SE FONDER SUR LES DONNÉES INTERNES DE GESTION UTILISÉES PAR LE MANAGEMENT.

utilisées par le management, qu'elles soient ou non conformes aux principes IFRS. Selon l'IASB, l'organisme privé qui élabore le référentiel, cela permettra aux utilisateurs d'états financiers de voir l'entreprise avec les yeux du management tout en réduisant les coûts de production de l'information.

Néanmoins les utilisateurs d'états financiers craignent une in-

formation très variable selon les entreprises. Une critique reprise par le Parlement européen qui pointe une « méthode qui laisse aux dirigeants des entreprises le soin de définir les secteurs comme ils l'entendent et qui, moins exigeante quant au degré de détail des informations à fournir, pourrait conduire à un manque d'homogénéité dans la communication financière ». Pour Claude Lopater, associé chez PwC, « IFRS 8 permet de mieux comprendre la performance de l'entreprise mais la "management approach" rend le lien avec les comptes difficiles ».

« UN RISQUE DE DÉTOURNEMENT »

Une réconciliation entre l'information sectorielle et les états financiers sera de fait nécessaire vu l'utilisation de modes d'évaluation différents. Et Xavier Paper craint « un retour en arrière. Les entreprises ne vont-elles pas tenter de contourner la norme pour ne pas publier les données utilisées en interne qui permettent à leurs dirigeants de prendre leurs décisions ? » Il dénonce « un principe un peu théorique qui risque d'être détourné pour se traduire par une hétérogénéité des pratiques ».

Il reste à savoir si la Commission peut abandonner la norme, qui répond aux objectifs de la convergence. D'autant que les IFRS n'ont pas vocation à être purement européennes. « La normalisation comptable a complètement échappé à l'Europe au profit de l'IASB dominé par les Anglo-Saxons », juge Xavier Paper, qui regrette l'absence d'un normalisateur au niveau européen en contrepoint de l'IASB : « Dans ce contexte, le risque de la convergence entre US GAAP et IFRS est de se voir imposer une logique américaine. »

ALEXANDRA PETROVIC

Un bilan d'étape en demi-teinte pour les normes internationales

Le discours officiel varie peu : la transition vers les normes IFRS s'est très bien passée. La dernière enquête d'Ernst & Young sur les pratiques des grands groupes européens conclut ainsi au succès du passage aux IFRS pour cette catégorie d'opérateurs. Elle relève toutefois la complexité accrue des états financiers labellisés IFRS. Résultat : seul un nombre limité d'experts peut pleinement comprendre et appliquer les normes les plus complexes, en particulier celles faisant jouer la juste valeur, une notion dont la pertinence est de plus en plus remise en cause.

« Un fossé énorme se crée dans l'application et l'interprétation des normes IFRS entre, d'un côté, les grands groupes et cabinets d'audit et, de l'autre, les cabinets de taille plus modeste et les midcaps qui sont souvent

Les IFRS, en rendant plus complexes les états financiers, creusent l'écart entre petites et grandes structures.

déséparés, prévient Eric Seyvos, associé chez Bellot Mullenbach & Associés. Les premiers efforts de formation n'ont notamment pas été suivis. »

Cette complexification des états financiers va de pair avec une aug-

mentation des informations données en annexe. Pour les auteurs de l'étude, cet état de fait « risque de transformer la préparation des états financiers en un exercice de conformité réglementaire plutôt que de communication de leurs performances et de leur situation financière ».

« FAUSSE PAUSE »

L'étude relève aussi que les grands groupes ne sont toujours pas convaincus de l'adéquation du référentiel IFRS avec les objectifs de communication de leur performance financière. La majorité d'entre eux retirent, pour sa communication financière, les agrégats IFRS en isolant les éléments nuisant à la lisibilité ou la comparabilité des comptes.

Certains tablent sur la pause annoncée par l'IASB dans l'évolution du référentiel pour voir les entrepri-

ses améliorer leurs pratiques en matière de lisibilité et de comparabilité. Mais « il s'agit d'une fausse pause », note Eric Seyvos. Si aucune refonte du référentiel ou aucune évolution significative n'aura lieu d'ici à 2009, de nouvelles normes et interprétations entrent en vigueur régulièrement pour combler les lacunes existantes. »

Les problèmes d'hétérogénéité risquent d'être plus importants dans certains États membres, moins préparés. La Commission européenne prépare d'ailleurs une étude sur l'application des IFRS dans l'Union. En France, beaucoup comptent sur la future Autorité nationale de la comptabilité, qui doit remplacer le Conseil national de la comptabilité, pour aider les entreprises françaises à s'approprier au mieux les IFRS.

A. P. ■